

BTS ASSURANCE

Le BTS Assurance forme des techniciens appelés à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement des sinistres, en assurances de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes. Il exerce son activité dans les sociétés d'assurances, de courtage, les agences générales ou les banques proposant des produits d'assurance. Il peut aussi travailler dans les services de gestion de contrats d'assurance des grandes entreprises.

QUALITÉS REQUISES

- Être rigoureux, organisé et méthodique
- S'intéresser au management des entreprises et à leur environnement économique et juridique
- Savoir travailler en équipe
- Avoir des capacités d'organisation et d'autonomie
- Avoir des compétences relationnelles
- Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale
- Savoir évoluer dans des environnements numériques et digitalisés
- S'intéresser aux activités de l'assurance, de la protection des personnes

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- Accueil et identification du besoin du client ou du prospect
- Développement commercial, prospection et vente de contrats d'assurances et de services associés, de produits bancaires et financiers
- Suivi du client et gestion de ses contrats
- Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques

- **Durée de la formation** : 2 ans — Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de l'expérience et des acquis
- **Niveau terminal d'études** : BAC+2
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 5
- **Code diplôme** : 320-31311 - **Code RNCP** : 38359
- **Date d'enregistrement de la certification** : 11/12/2023
- **Certificateur** : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- **Formation par apprentissage**
- **Coût de la formation** : gratuit pour l'apprenti-financement OPCO
- **Nombre d'heures de la formation** : 1350

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Le BTS assurance est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat. L'admission se fait en 2 temps :

- Parcoursup
- Admission sur dossier et entretien

Téléchargez la fiche de candidature et envoyez-la à formations@svp-nice.com
Le calendrier d'admission est celui de Parcoursup. A consulter sur parcoursup.fr

PUBLIC CONCERNÉ PAR L'APPRENTISSAGE

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus.

Ou sans limite d'âge dans les cas suivants :

- la préparation d'un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu
- les travailleurs handicapés
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise,
- les sportifs de haut niveau

Le postulant doit être de nationalité française, ressortissant de l'UE, de la Confédération Suisse, de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Les enseignements sont dispensés en présentiel par des professeurs du lycée, ainsi que des professionnels
- Les formateurs se basent sur de nombreuses méthodes pédagogiques : *diaporama, QCM, vidéo, supports professionnels, presse spécialisée afin de diffuser les contenus de la formation*
- Ateliers Métiers : interventions de professionnels
- Participation aux Forums Emploi
- Conseils de classe une fois par semestre avec bulletins envoyés aux entreprises et à l'apprenant
- Remise de diplômes au cours d'une soirée Ecole/Entreprises

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1^{re} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2^e année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti pour un temps plein. Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage et sur le montant du salaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R16148>

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'assurance est le secteur économique qui regroupe les activités de conception, de production et de commercialisation de ce type de service. Le titulaire d'un BTS Assurance peut exercer son activité dans une entreprise d'assurances, une agence générale d'assurances, un cabinet de courtage d'assurances ou dans une banque. Il peut aussi travailler dans le service assurances d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise industrielle ou commerciale.

Métiers accessibles :

- **Agent-e général-e d'assurance**
- **Courtier-ère d'assurance**
- **Chargé-e de clientèle dans une société d'assurance**
- **Conseiller-ère en assurance et épargne**
- **Téléconseiller-ère**

POURSUITE D'ÉTUDES

- **Bachelor Chargé de clientèle Assurance Banque**
- **Licence pro mention assurance, banque, finance** : chargé de clientèle *ou* supports opérationnels
- **Diplôme de Neoma BS programme grande école**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle...) : www.donbosconice.eu

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Notre Unité de formation pour apprentis est accessible à tout un chacun et au public en situation de handicap. Nous proposons un accompagnement collectif et personnalisé selon les situations en partenariat avec des organismes spécialisés. Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec la référente handicap afin d'envisager des aménagements de la formation. **Contact : alexandra.athier@live.fr**

Les personnes ayant une RQTH peuvent également bénéficier d'un aménagement aux principes de la durée de leur contrat d'apprentissage, voire de la quotité hebdomadaire du temps de formation pratique comme théorique. Elles peuvent passer leurs examens selon d'autres modalités que les examens ponctuels ou par contrôle en cours de formation : la forme progressive, c'est-à-dire en étalant la passation des épreuves sur plusieurs sessions. En effet, ils ont la possibilité de valider un/ou des blocs de compétences.

RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (6,50 € le repas en 2023-2024). En tant qu'apprenti vous bénéficiez d'une aide de 3 € par repas prise en charge par l'OPCO de votre employeur.

HÉBERGEMENT

Pas de possibilité d'hébergement.

ACCÈS

Tram : Ligne 1 arrêt Garibaldi
Ligne 2 - terminus Port Lympia
Bus : Lignes 3, 7, 9, 10, 14, 20, 30, 82, 112
SNCF : Gare Nice Riquier

**saintvincent
depaul**
nice

Contact : Philippe Chaulé - Référent BTS ASSURANCE
Tél : 06 24 27 26 34 / Mail : chaule.philippe@gmail.com

PROGRAMME DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Culture générale et expression
Langue vivante étrangère

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Culture professionnelle et suivi du client
Développement commercial et conduite d'entretien
Gestion des sinistres
Accueil en situation de sinistre
Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques

MODALITÉS D'ALTERNANCE

2 jours par semaine en formation
et 3 jours par semaine en entreprise

Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation : <https://certifpro.francecompetences.fr/api/enregistrementDroit/refActivity/21055/213360>

MOYENS MIS À DISPOSITION

Outils et moyens techniques

- 1 salle informatique
- 1 vidéoprojecteur dans chaque salles de cours
- 1 centre de documentation et d'informations ouvert tous les jours
- Abonnement de l'établissement aux principaux magazines et journaux (Argus assurance, La Tribune de l'assurance, Alternatives Eco, LSA, Capital, Management...)

Equipes pédagogique et administrative

- Formateurs et formatrices expert.es titulaires au minimum d'un bac+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine
- Responsable formation
- Référentes handicap et mobilité
- Equipe administrative.

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Pour les épreuves du BTS, l'apprenti est convoqué aux différentes épreuves à une date donnée et un heure précise. Il doit obligatoirement passer toutes les épreuves de son BTS lors de la session. Si vous avez déjà présenté ce diplôme, vous pouvez sous certaines conditions conserver le bénéfice de certaines épreuves. Vous êtes invité à prendre conseil auprès de l'établissement avant de déposer votre demande d'inscription.

ÉPREUVES FINALES L'étudiant sera évalué en vue de l'obtention de son diplôme au cours de la deuxième année par une épreuve en CCF et en fin d'année par des épreuves écrites et orales. Pour être diplômé.e l'apprenti.e doit obtenir une moyenne générale à l'examen au moins égale à 10/20.

ÉPREUVE	MODE	DURÉE
E1 Culture générale et expression	Ponctuel - écrit	4h
E2 Langue vivante étrangère	Ponctuel - écrit Ponctuel - oral	2h 20 mn
E3 Développement commercial et gestion des contrats	Ponctuel - écrit	4h
- U31 : culture professionnelle et suivi du client - U32 : développement commercial et conduite d'entretien		
E4 Gestion des sinistres et des prestations	Ponctuel - écrit	4h
- U41 : gestion des sinistres - U42 : accueil en situation de sinistre		
E5 Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques	CCF	1